

Formulaire d'inscription
à la démarche « Aire marine éducative »
2017-2018

Ecole :

Commune :

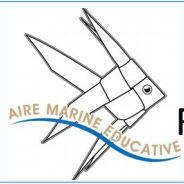
Référent

Ce document est destiné aux écoles souhaitant porter pour la première fois le projet d'Aire marine éducative. Il vise à recenser les écoles s'inscrivant dans la démarche Aire marine éducative afin de leur fournir un appui dans la mise en œuvre du projet.



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

IFRECOR



Formulaire d'inscription à la démarche « Aire marine éducative »

Pourquoi s'inscrire ?

Sous réserve d'acceptation de votre dossier, votre inscription vous permettra de bénéficier de l'aide de la cellule d'appui aire marine éducative pour la mise en place de votre projet et des ressources prévues à cet effet.

Au-delà de ce support technique, cette inscription vous permettra d'être mis en réseau avec d'autres AME, de bénéficier de et d'enrichir les expériences existantes et ainsi de participer au développement d'un réseau d'AME et d'élèves sur plusieurs océans.

Vous trouverez également des documents d'information sur notre site internet : <http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-educatives>.

Quels critères dois-je respecter pour que mon inscription soit validée ?

- Etre une école ou classe de cycle 3
- La zone de l'aire marine éducative doit se trouver sur le littoral de la commune en charge de votre école ou établissement.
- Démontrer la possibilité d'un partenariat avec un référent AME qui vous accompagnera sur les aspects suivants du projet :
 - Connaissance et découverte du milieu marin
 - Lien avec les acteurs du territoire

A titre d'exemple cette entité peut être une association locale travaillant sur le milieu marin, une réserve naturelle, un programme de la mairie, un parc national ou parc naturel marin, etc.

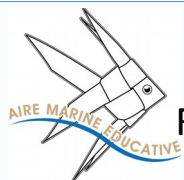
Pour toute question sur ce dernier aspect, n'hésitez pas à vous rapprocher de la cellule d'appui du label.

Comment s'inscrire ?

L'inscription pour l'année scolaire 2017-2018 se fait en remplissant le présent formulaire.

Il doit être envoyé **avant le 23 juin 2017** à l'Agence française pour la biodiversité, par voie postale au 16 quai de la douane, CS 42932, 29229 Brest cedex 02 ou par voie électronique à francois.morisseau@afbiodiversite.fr.

Pour toute difficulté ou question relative à votre inscription, vous pouvez nous contacter à l'adresse précédemment mentionnée, ou par téléphone au 02 98 33 33 88.



Formulaire d'inscription à la démarche « Aire marine éducative »

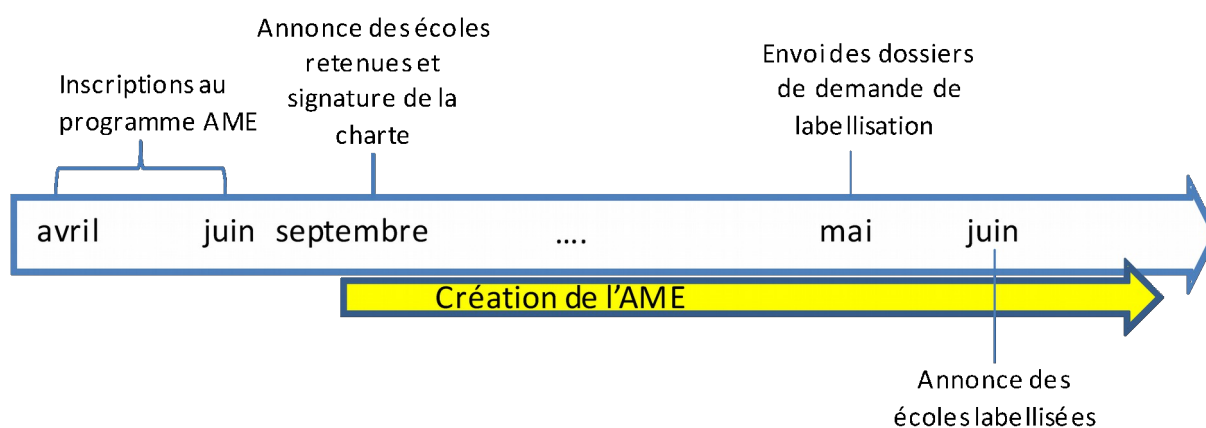
Comment obtenir le label ?

L'obtention du label aire marine éducative n'est pas directe. Afin de s'assurer et de suivre la qualité des projets, la labellisation intervient sur étude des dossiers présentant les actions effectuées entre septembre et mai de l'année suivante, selon le calendrier suivant :

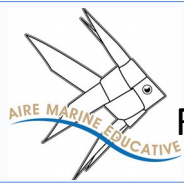
Pour en savoir plus sur les activités à mettre en œuvre pour obtenir la labellisation, vous pouvez consulter le livret d'accompagnement pour la création d'une aire marine éducative à l'adresse suivante :

<http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-educatives>

Calendrier¹



¹Ce calendrier peut être adapté aux collectivités dans lesquelles l'année scolaire ne débute pas en septembre



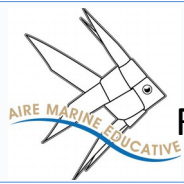
Données du projet

Données sur l'école ou l'établissement

Nom de l'école ou de l'établissement
Adresse de l'école ou l'établissement et commune concernée
Contacts des enseignants concernés
Nombre de classes pouvant être impliquées dans le projet

Données sur le référent AME accompagnement l'école ou l'établissement

Nom de l'entité
Adresse
Contact de la personne en charge
Financement envisagé (ex : financement de la commune, partenariat préexistant, etc.)



Description du projet

Avez-vous déjà repéré ou choisi un site pour l'AME, si oui lequel ?

.....
.....

Si oui, le site se situe-t-il dans le périmètre d'un dispositif de gestion du milieu marin ou côtier existant (PNM, N2000, réserve naturelle, etc...) ?

Si oui précisez le nom :

Précisez en quelques lignes la nature de votre projet

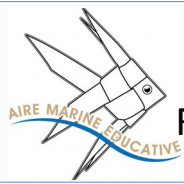
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'établissement s'inscrit-il déjà dans d'autres démarches d'éducation au développement durable ?

.....
.....

Autres remarques facultatives sur le projet

.....
.....
.....



Formulaire d'inscription à la démarche « Aire marine éducative »

Lexique Aire marine éducatives

Aire marine éducative : Zone maritime littorale de petite taille, gérée de manière participative par les élèves et les enseignants d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement ainsi que de professionnels de la mer et du littoral (pêcheurs, scientifiques, etc).

Aire marine protégée : Espace délimité en mer au sein duquel un objectif de protection de la nature à long terme a été défini, objectif pour lequel un certain nombre de mesures de gestion sont mises en œuvre : suivi scientifique, programme d'actions, chartes de bonne conduite, protection du domaine public maritime, réglementations, surveillance, information du public, etc. Sur la base de cette définition, l'objectif de protection n'est pas forcément exclusif d'autres objectifs, notamment de développement économique maîtrisé (utilisation et exploitation durables des ressources marines).

Référent Aire marine éducative : Entité pouvant être une association (ex : CPIE), un parc naturel marin, une réserve naturelle nationale, un service municipal ou autre, accompagnant une ou plusieurs écoles dans la mise en place et la gestion d'une Aire marine éducative.

Portrait du site de l'AME : Portrait du site Aire marine éducative et de son contexte local, dressé et analysé par les élèves d'une école, visant la compréhension de son fonctionnement et de ses problématiques : identification des habitats, espèces, patrimoine historique et culturel, activités humaines, risques, etc. Cette première analyse vise à identifier les enjeux, c'est-à-dire les éléments naturels ou culturels en situation de risque et pour lesquels l'AME pourrait proposer des actions.

Diagnostic écologique : Description d'un écosystème (habitats, espèces et pressions) caractérisant son état à un temps t en renseignant un certain nombre d'indicateurs simples (présence de certaines espèces clés, diversité d'espèces, surface couverte par les habitats, etc.). Un protocole précis est utilisé, ce qui permet de reproduire l'intervention à intervalles de temps réguliers et de voir l'évolution de ces indicateurs et donc de l'état de l'écosystème. Il est généralement réalisé par des professionnels.

Conseil des enfants pour la mer : Instance où les élèves gestionnaires de l'AME se réunissent pour discuter de leur site et de leurs projets pour celui-ci : définitions des objectifs en fonction du portrait du site, des actions à mettre en place pour les atteindre, et, des modalités d'évaluation de l'AME sur l'année. C'est un lieu de prise de décision participative où tous les élèves gestionnaires de l'AME peuvent s'exprimer.

Conseil élargi : Instance formée sur la base du conseil des enfants pour la mer, élargi aux autorités choisies par ses membres pour discuter de thématiques sélectionnées (gestionnaires d'AMP limitrophes, scientifiques, usagers du milieu marin, maire de la commune, etc.).

Comité de labellisation : Instance d'attribution du label AME constituée de spécialistes des politiques publiques sur la protection du milieu marin et de l'éducation au développement durable provenant du ministère en charge de l'environnement, du ministère en charge de l'éducation, du ministère en charge des Outre-mer, de l'Agence Française pour la Biodiversité, de représentants des activités économiques, du monde associatif et des enseignants.

Agence Française pour la Biodiversité : Établissement public du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.